

Conseil général de la Sarthe

Vote du budget primitif – 5 & 6 février 2009

EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF 2009

M. COUNIL. Quelques mots au nom du Groupe des Elus de gauche et républicains sur le budget présenté. Je me concentrerai sur un certain nombre de points et je pense que nous aurons au cours des débats l'occasion de revenir sur quelques dossiers.

La première idée que je retiens concernant le budget est qu'il marque, à nouveau, une dégradation de la situation financière de notre Département, dégradation que nous enregistrons depuis plusieurs années et qui ne fait finalement que se poursuivre à travers le budget 2009.

D'une part, avec la confirmation que les dépenses de fonctionnement continue à croître à un rythme plus important que nos recettes de fonctionnement et ce malgré la hausse forte des recettes fiscales que vous évaluez à vingt millions d'euros pour cette année. Le différentiel entre les deux progressions des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement restent identiques à celles de l'an dernier à hauteur de 2,4 millions d'euros. Ce différentiel contribue, comme les années passées, à dégrader la capacité d'épargne du Conseil général qui est à nouveau à la baisse pour la troisième ou la quatrième année successive. De 2004 à 2009, notre épargne nette a diminué de 27 % et notre épargne brute de 15,5 %. Or, lorsque l'on souhaite maintenir un niveau d'investissement élevé, ce que vous souhaitez faire, ce constat d'une baisse de l'épargne n'est pas positif, car il signifie la nécessité d'emprunter – dans une large mesure – pour financer nos propres investissements.

En effet, ce budget est à nouveau marqué par le poids de la dette qui continue de peser lourdement sur nos dépenses. Le recours à l'emprunt pour 2009 restera élevé, même s'il est vrai qu'il diminue, mais il diminue un peu artificiellement du fait de l'effet d'aubaine lié à la cession de la Maison de retraite Le Monthéard qui dégagera une recette de 7,5 millions d'euros alors que le recours à l'emprunt diminue de 6,5 % millions d'euros.

La Sarthe, malheureusement, restera, cette année encore, dans le club des Départements les plus endettés. Je sais que pour vous ce n'est pas gênant. Tous les Sarthois savent qu'emprunter nécessite à un moment de rembourser et de payer des intérêts d'emprunt. Cette année encore, les sommes que nous consacrerons à rembourser la dette, à payer les intérêts de cette dette, resteront encore très élevés, se situant à hauteur de 13 millions d'euros, c'est-à-dire un peu plus que ce que rapportera la hausse de la fiscalité départementale si nous voulons opérer des comparaisons.

Face à cette situation, sans l'apport du produit de la hausse des taux et de votre "tripatouillage" du mois de juin dernier, le Conseil général serait très clairement dans une situation de quasi-faillite avec une capacité d'épargne réduite à néant.

Nous pouvons en effet concevoir que la hausse des impôts que vous proposez est, d'une certaine façon, inévitable. Nous l'avions d'ailleurs signifié à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, même si nous l'avions située un peu plus bas, autour de 4 ou 5 %, puisque vous aviez parlé d'une hausse raisonnée de la fiscalité. Elle se situera à 7,5 %. Depuis 2006, les taux d'imposition ont déjà augmenté assez fortement de + 4 % en 2006, + 6 % en 2007, + 2,5 % en 2008 – année d'élections – et cette année + 5,5 %, ce qui conduit, en quatre ans, à une augmentation de l'impôt départemental de 17 %, ce qui n'est pas négligeable.

Cette situation des finances dégradée de notre collectivité nous conduira à évoquer un double désaccord avec le budget que vous proposez. D'abord, nous sommes en désaccord sur les causes de la situation et sur la méthode mise en œuvre pour y répondre.

Le désaccord sur les causes de votre faillite.

Je serai enfin enclin à penser que la crise a bon dos. Nous avons bien senti le poids que vous faisiez porter à la crise pour expliquer la situation du Conseil général.

J'ai étudié le budget dans le détail. Je n'ai pas l'impression que l'impact de la crise sur notre budget soit si important que cela. Certes, le Conseil général doit faire face à une perte de 8,5 millions d'euros – vous avez évoqué, monsieur le Président, 7,5 millions d'euros. Lors du DOB, nous avons évoqué des pertes de recettes d'un montant de 13 millions d'euros liées aux droits de mutation et aux taxes additionnelles, ce qui représente une perte de recettes équivalente à environ 1,5 % des recettes de fonctionnement.

Excepté ce chiffre, je ne vois pas l'impact de la crise sur le budget. Ce n'est pas une raison pour ne pas être inquiet face aux difficultés qui s'accumulent, car s'il est un peu tôt pour en mesurer les effets à la fois sur les pertes de recettes que cela risque de représenter et sur les dépenses supplémentaires que cela risque d'occasionner, notamment dans le budget de la solidarité, tout cela ne transparaît pas véritablement dans le budget.

Si je me penche sur le budget de l'insertion, la progression du nombre de Rmistes est prévue à 2 %. Ce qui me semble fort optimiste par rapport à l'évolution des chiffres du chômage telle qu'elle est annoncée en Sarthe. Je vous renvoie à la lecture de la presse d'hier.

Alors, oui, la crise a bon dos, car je crois, très sincèrement, que les responsabilités de cette situation dégradée de nos finances départementales, sont ailleurs et sont plus anciennes. Je ne reviendrai pas sur l'endettement, déjà évoqué. Mais nous ne pouvons pas faire l'impasse sur la question des transferts de charges, de la décentralisation et de l'APA.

En se fondant sur les chiffres de 2008, nous pouvons estimer que l'acte II de la décentralisation représentera globalement un déficit de 15 millions d'euros dans les caisses du Département en 2009.

Si on y ajoute la charge supplémentaire de l'APA, non compensée par l'Etat alors qu'elle aurait dû l'être à hauteur de 50 %, comme cela a été le cas lors du dernier budget du Gouvernement Jospin, ce sont 8 millions d'euros. Si on ajoute la charge financière du handicap à hauteur de 7 millions d'euros ou 8 millions d'euros qui manquent et 15 millions d'euros déjà évoqués, on atteint 30 millions d'euros, creusés dans ce budget par des décisions prises au niveau national depuis plusieurs années ; 30 millions d'euros ce sont dix millions de plus que ce que vous rapportera la hausse de la fiscalité locale, que ce soit avec la hausse des taux ou avec la révision de votre politique fiscale. Ces choix, mesdames, messieurs les élus de la majorité, ce sont des choix que vous avez soutenus et que vous soutenez aujourd'hui. Plutôt que de mettre les choses sur le dos de la crise, c'est avant tout votre responsabilité d'élus de la majorité nationale et d'élus de la majorité départementale qui est aujourd'hui très clairement en cause. Si l'ensemble des Conseillers généraux n'avait pas accepté béatement l'ensemble des transferts de charges, mais avait été capable, comme vous l'avez indiqué, monsieur le Président, de dépasser un clivage purement politique, pour porter un débat de fond et dire au Gouvernement que si nous étions d'accord pour prendre de nouvelles compétences, nous ne l'étions pas sur les compensations données en retour, probablement ne serions-nous pas aujourd'hui dans une situation financière aussi difficile, qui vous contraint – la crise aidant – à augmenter la fiscalité.

De ce point de vue, ce n'est pas fini : nous éprouvons les mêmes inquiétudes s'agissant des nouveaux transferts de charges annoncés pour cette année : que ce soit en matière de décentralisation ou de RSA. Vous avancez 2,6 millions d'euros de dépenses nouvelles, 2,6 millions d'euros de recettes nouvelles. Moi, je réponds : chat échaudé craint l'eau froide ! On s'est fait déjà fait avoir pour le RMI, on s'est fait avoir avec l'APA, ensuite avec l'APCH. Cela m'amène à être prudent s'agissant du RSA.

Enfin, sur les causes de la situation, je vous trouve, mesdames, messieurs les élus de la majorité, particulièrement silencieux sur la question des dotations de l'Etat cette année. Nous aurions peut-être pu en débattre, pour peu qu'il y ait eu un débat d'orientation budgétaire en décembre dernier. Les recettes d'investissement en provenance de l'Etat sont en baisse de 100 000 euros par rapport à 2008. Les recettes de fonctionnement liées à la DGF, à la DGD et aux allocations compensatrices augmentent de 100 000 euros. Cent mille euros en moins d'un côté, cent mille euros en plus de l'autre. Finalement, nous ne toucherons pas plus de crédits de l'Etat cette année que l'an passé au titre des

recettes. Je parle des recettes non affectées, non de la TIPP ou de la taxe sur les assurances qui sont affectées à des dépenses très particulières.

Il est dommage d'avoir passé sous silence l'effet important du ticket modérateur, parce que, non seulement l'Etat ne nous donne pas plus d'argent, mais il nous en retirera davantage, puisque le ticket modérateur, qui conduit à diminuer les recettes de la taxe professionnelle, passera cette année de 4 à 7,6 millions d'euros ; il est quasiment multiplié par deux. Soit une perte très importante de financements dans le cadre du budget. Si j'ajoute cette somme aux 30 millions d'euros liés au transfert de charges et à la décentralisation, ce sont 37 à 38 millions d'euros de déficit creusé par l'Etat UMP dans notre budget départemental. Cela doit être dit, car la crise n'est pas aujourd'hui responsable de la situation financière dégradée de notre Département.

Un désaccord maintenant sur les solutions proposées. Vos solutions empruntent trois voies.

La volonté de maintenir un investissement élevé. Nous vous donnons acte de ce choix de maintenir nos investissements à un niveau élevé l'année prochaine, notamment grâce, c'est vrai, à la possibilité de remboursement anticipé de la TVA. C'est un fusil à un coup. Au bout d'un moment, cela s'épuise.

Deuxième solution : le recul du soutien aux communes. Oui, monsieur le Président, c'est vrai, le Conseil général restera le premier partenaire financier des communes et des communautés de communes du Département. Personne ne le conteste. Malgré tout, lors des sessions du 30 juin ou du 12 décembre, vous avez pris des décisions qui ne vont pas dans le bon sens, notamment la suppression de l'ensemble des aides à l'enseignement du premier degré, tant pour les écoles que pour les communes. Je citerai le resserrement, voire la disparition d'autres aides. Nous n'allons pas refaire le débat du 12 décembre... C'est vrai, il n'y a pas eu de débat ! J'évoquerai encore la suppression des aides au logement social...

J'ai lu avec attention de nombreux discours de maires au moment des vœux. Il est toujours très intéressant de lire la presse locale au mois de janvier. Dans bien des communes, les élus, face aux mauvaises nouvelles qui s'accumulaient, ont fait le choix de revoir leur programme d'investissement à la baisse. Le dernier exemple est celui de la commune de Sablé. Cela figurait dans le journal daté d'hier.

La troisième solution que vous mettez en œuvre est un budget offensif. Je rejoins le propos de M. Le Mener. Le budget que vous proposez, en effet, est particulièrement offensif, principalement pour les ménages sarthois. La part départementale de la taxe d'habitation évoluera cette année en fonction de trois éléments distincts : la mise en œuvre de la nouvelle politique fiscale que vous avez adoptée le 30 juin dernier ; la revalorisation forfaitaire des bases de 2,5 % que vous avez adoptée au Parlement et la décision départementale d'augmenter les taux d'imposition de 7,5 % que vous allez adopter aujourd'hui ou demain.

Si on retient l'hypothèse assez commune d'un ménage avec deux enfants, dont la valeur locative du logement correspond à la valeur locative communale moyenne, je constate que la part départementale de la taxe d'habitation augmentera dans 155 communes, soit 75 % de la population sarthoise. Elle n'augmentera pas forcément de 7,5 %, car les choix fiscaux que vous avez retenus lors de la session du mois de juin rendent les choses bien plus complexes. Nous connaissons une augmentation de la fiscalité à géométrie variable. Permettez-moi, monsieur le Président, de rétablir une certaine vérité. Dans 23 communes du Département, les augmentations seront supérieures à 25 %. Ces 23 communes abritent près de la moitié de la population sarthoise. Pour un Sarthois sur deux, l'augmentation sera supérieure à 25 %. Je me propose d'illustrer mon propos de quelques exemples : le palmarès des gagnants du grand tirage du loto du Conseil général !

Saint-Mars-la-Brière : + 70 %.

Sablé-sur-Sarthe : + 61 %.

La Flèche : + 50 %.

Changé : + 47 %.

Vibraye : + 42 %.
Allonnes : + 35 %.
Coulaines : + 33 %.
Le Mans : + 33 %.
Bonnétable : + 28 %.
La Ferté-Bernard : + 25 %.

Si je retiens les six communes les plus peuplées du Département, à savoir Sablé-sur-Sarthe, La Flèche, Allonnes, Coulaines, Le Mans et La Ferté-Bernard, l'augmentation moyenne se situera à 38 %. Affirmer aujourd'hui que l'on augmente les impôts de 7,5 % est un leurre. Dans le même temps, c'est vrai, vos choix conduiront à baisser les impôts dans 211 communes qui représentent seulement un quart des Sarthois. Ainsi, à Montreuil-le-Henri, la part départementale de la taxe d'habitation diminuera de 30 %, à Tresson de 28 %, à Aillières-Beauvoir de 15 %, à Coulans-sur-Gée de 20 %, au Luart de 8 %.

Il est paradoxal de constater que vos décisions conduiront à une augmentation très élevée de la part départementale de la taxe d'habitation dans les communes les plus peuplées alors que les communes moins peuplées verront la part départementale de la taxe d'habitation diminuer. Or, dans leur grande majorité, les aides aux communes s'adressent avant tout aux communes les moins peuplées, dont les habitants connaîtront une baisse de leur impôt départemental. Vous m'opposerez la solidarité départementale, arguant de la nécessité de loger tout le monde à la même enseigne ! Sauf que dans les communes, tout le monde ne contribue pas de la même façon à l'impôt départemental. Ainsi, un ménage manceau, avec deux enfants à charge, dont la valeur locative du logement correspond à la valeur moyenne communal, paiera l'année prochaine un impôt de 180 euros, en hausse de 33 %, soit 44 euros, alors qu'un même ménage avec deux enfants, résidant dans la commune Les Aulneaux, sur le canton de la Fresnay-sous-Chédouet, paiera un impôt départemental de 55 euros, en baisse de 31 %, soit moins 25 euros.

Fabien Lorne parle ce matin dans le journal d'égalité entre les Sarthois. Mais où est l'égalité quand, dans une commune, un ménage paiera un impôt départemental de 180 euros, en augmentation de 44 euros, alors que, dans une autre commune qui, en outre, bénéficie d'une aide supérieure du Conseil général, il ne paye que 55 euros d'impôt départemental et que vous lui faites le cadeau en diminuant l'impôt de 25 euros ? Les aspects me semblent assez peu logiques. Ou alors il s'agit d'une logique un peu particulière, une politique qui consiste à faire payer les habitants des villes qui votent plutôt à gauche et à diminuer les impôts dans les campagnes qui votent plutôt à droite ! Je n'ose imaginer que c'est ce qui a guidé votre politique. Ce n'est pas possible.

Je retiendrai plutôt l'idée d'un contresens, tant il est vrai que votre budget est un budget à contresens, car si vous décidez volontairement de soutenir l'investissement – et c'est l'un des rares mérites de votre budget –, vous demandez, mesdames, messieurs les élus de la majorité, une nouvelle fois aux ménages et aux communes sarthoises de payer les déficits creusés par l'Etat UMP dans notre budget. Nous n'accepterons pas et nous voterons « contre » le budget 2009.

La parole est à nouveau à M. Counil.

M. COUNIL. Monsieur le Président, vous avez indiqué qu'une grande partie des ménages sarthois ne payait pas la taxe d'habitation parce qu'ils en étaient dégrévés. J'aimerais rappeler un élément du débat. Les lois de finances font que cette charge supplémentaire, en moyenne de 40 euros par habitant dans les grandes villes, n'entre pas dans le dégrèvement, puisque celui-ci est fondé sur des chiffres anciens. L'Etat ne prend pas en compte l'évolution de nos politiques fiscales départementales en matière d'abattement, ce qui fait que les ménages les plus modestes seront également concernés par cette hausse forte de la fiscalité départementale. J'entends bien : il s'agira de deux euros par mois. Pour moi, comme pour vous, ce n'est probablement pas un problème, mais pour des foyers qui jusqu'à présent

étaient dégrevés de la taxe d'habitation et qui désormais ne le seront plus pour cette nouvelle partie que vous augmentez, je pense que ce sera un vrai problème. C'est un élément qu'il fallait verser au débat.

AMENAGEMENT FONCIER

M. COUNIL. Dans cette opération de massacre de la campagne sarthoise, je ne comprends toujours pas pourquoi le Conseil général s'est senti obligé de devenir le supplétif de RFF pour une ligne à grande vitesse dont nous ne tirerons pas forcément beaucoup de bénéfices. Je continuerai de voter contre cette délibération.

BUDGET SOLIDARITE DEPARTEMENTALE 2009

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous abordons là un des rapports les plus importants de la session, à la fois par les sommes financières qui y sont consacrées et par l'importance des politiques d'un point de vue de la solidarité départementale.

Je vous livrerai deux observations principales qui motiveront notre vote, et poserai deux questions d'un caractère un peu plus cantonal.

Globalement, le budget social est de plus en plus contraint. Ce qui d'ailleurs déteint sur l'ensemble de notre budget. C'est un débat que nous tenu voilà quelques années. Au moment de la décentralisation, j'avais expliqué que, progressivement, le transfert des compétences sociales au Département conduirait à préaffecter des sommes de plus en plus importantes, ce qui limite nos marges de manœuvre de façon considérable et font que nous avons un budget de plus en plus contraint, un budget subi. Nous le voyons cette année encore devant l'importance des dépenses sociales qui sont désormais obligatoires dans notre budget et auxquelles nous devons consacrer les dépenses nécessaires et trouver malheureusement les recettes qui conviennent. Car – et j'en arrive au second point de mon intervention – les recettes ne vont pas avec les dépenses qui ont été transférées. J'illustrerai mon propos de deux exemples traditionnels.

Le premier porte sur l'allocation personnalisée à l'autonomie qui concernera plus de 10 000 personnes à la fin de cette année. C'est là une allocation qui rend un vrai service et revêt une vraie utilité, mais qui, dans les comptes du Conseil général, pèse 47 millions d'euros. Monsieur le Président, vous nous permettrez de regretter profondément le désengagement progressif de l'Etat puisque, année après année, la participation financière de l'Etat à la charge qu'est l'APA ne cesse de diminuer.

Au compte administratif 2002, celui qui correspond au dernier budget de l'ère Jospin, nous nous situons un peu en dessous de 50 %. L'année dernière, la participation de l'Etat s'établissait à hauteur de 34 %. Elle a encore baissé cette année, puisque nous serons à 33 % et la pente est savonneuse comme disait l'ancien premier ministre.

Le deuxième élément porte sur le handicap. Nous suivons le même processus. La charge financière, l'an dernier de 5,4 millions d'euros, passe à 7,2 millions d'euros. La marche entre les deux années est assez haute. On ne peut pas évoquer les difficultés financières du Département sans évoquer ces charges importantes qui pèsent sur nos finances, qui sont essentielles, mais qui ne relèvent quasiment plus de la solidarité départementale ; la solidarité nationale devrait jouer. C'est notamment, monsieur le Président, ce qui, entre autres, expliquera notre abstention sur ce rapport.

Je termine par quelques questions.

J'aimerais avoir des nouvelles de la Maison départementale des personnes handicapées. Que se passe-t-il actuellement à la MDPH ? Des bruits de couloir font état de la démission du directeur. J'aimerais avoir des informations claires sur ce sujet.

Dernière question. Dans le cadre du présent rapport, nous avons abordé le contrat urbain de cohésion sociale signé entre l'Etat, le Conseil général et les communes de Coulaines, d'Allonnes, d'Arnage et du Mans. L'actuel contrat sur lequel nous inscrivons des crédits s'achèvent en 2009. J'aimerais connaître l'attitude du Conseil général dans le cadre de la prochaine génération des CUCS qui devrait être présenté prochainement.

BUDGET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

M. COUNIL. Je suis toujours étonné, et continuerai probablement à l'être, du coût du Technoparc. Autant, à une époque où il était vide, je pouvais comprendre que nous ayons des charges lourdes, importantes, autant, maintenant qu'il est rempli, je ne comprends pas que nous ayons encore à inscrire à notre budget 336 000 euros en dépenses de fonctionnement. Cela pose problème, car si l'ensemble des parcs d'activités aménagés par les collectivités, alors qu'ils sont pleins, continue à coûter de cette façon, il faut se demander si l'on a vraiment raison d'en aménager.

Je souhaiterais que l'on étudie véritablement comment clore cette opération pour faire en sorte qu'elle ne coûte plus rien au Conseil général. J'aimerais, pour commencer, que l'on ait le courage de chiffrer le coût supporté par la collectivité pour cette opération qui a pris du temps à prendre son essor. 336 000 euros, ce sont tout de même 2 millions de francs. A un moment où l'on recherche dans le budget les économies à réaliser, je suis sidéré de retrouver encore cette dépense alors que l'on nous dit que le Technoparc est une réalisation qui est aujourd'hui réglée.

EMPLOI ET INSERTION

M. COUNIL. Bien des choses ont déjà été dites. J'aimerais faire une intervention en deux temps : tout d'abord, sur le RSA ; puis, de manière plus générale, sur le budget de l'insertion.

Le RSA a été présenté et demeure, je pense, une avancée sociale majeure. L'idée en était à l'origine portée par les forces de gauche et a été reprise par la droite sous l'égide de celui qui en fut à l'origine, Martin Hirsch, devenu Haut commissaire aux solidarités actives.

Ce sujet, nous en parlions déjà depuis longtemps, puisque nous avons, élus de gauche, souhaité que le Conseil général expérimente cette mesure, comme cela a été le cas dans une trentaine d'autres départements. Cela n'a pas été votre choix et nous serons donc amenés, comme d'autres Départements, à la mettre en place dans les prochains mois, maintenant qu'elle est votée.

Aujourd'hui, j'éprouve trois craintes.

La première est liée au dispositif lui-même de la loi, qui fait que, pour tenir compte des contraintes économiques, Martin Hirsch a été obligé de revoir ses ambitions à la baisse. Christiane N'Kaloulou a rappelé le choix du financement sur les revenus du capital excluant les personnes bénéficiant du bouclier fiscal, qui aurait pu permettre de mieux financer cette mesure. C'est un premier regret et ma première crainte est que, par rapport aux ambitions que l'on a pu mettre dans ce projet, l'on soit déçu.

Ma deuxième crainte est pour nos finances départementales. Quelles assurances avons-nous aujourd'hui sur le financement de la mesure par l'État ? On ne sait pas ce que va devenir cette mesure. Elle peut rencontrer un très grand succès et, auquel cas, coûter cher au Conseil général. Elle peut aussi exploser, parce que la situation de l'emploi dans le pays sera devenue catastrophique. Nous ne le souhaitons pas, bien sûr, mais on ne sait jamais. Je dois dire que j'émettrai, dès l'abord, une réserve sur la question du financement. Chat échaudé craint l'eau froide : on nous a tellement dit, sur certains sujets, que nous serions compensés à l'euro près qu'il y a de quoi être inquiet.

La troisième crainte que mes collègues ont déjà évoquée est que, au final, le RSA rencontre le même problème que le RMI. Vous savez ce que l'on a dit du RMI : au bout d'un certain moment, le « I » d'insertion a fini par être oublié. Le risque n'est-il pas, dans les années qui viennent, d'oublier le A de RSA, c'est-à-dire cette idée d'actif, cette idée d'activité ? Les expérimentations ont très clairement montré que, souvent, quand le RSA est utilisé sur les zones d'expérimentation, le résultat de retour à l'emploi est assez positif, mais qu'il faut y mettre des moyens.

Ces moyens ont été évoqués à la fois par Christiane N'Kaloulou et Bruno Lecomte : se pose la question de l'accompagnement. L'Eure qui a été le département pilote sur cette question avait mis en place un suivi individualisé, dans lequel chaque allocataire du RSA disposait d'un référent unique qui pilotait une coordination de plusieurs acteurs : la CAF, la CPAM, le Conseil général, le Pôle Emploi pour travailler sur l'accès aux droits de cette personne, car souvent le retour à l'emploi est conditionné par un certain nombre d'éléments : des problèmes de santé, de formation, de logement, d'intégration dans l'entreprise. On le voit tous les jours dans les chantiers d'insertion. Aujourd'hui, je pose très clairement la question : que comptez-vous faire pour travailler sur cet accompagnement individualisé des allocataires du RSA ? C'est une question clé du débat, car il s'agit de savoir si l'on fait du RSA un outil de retour à l'emploi ou un nouveau minima social.

Je retiens une idée qui est assez intéressante : dans l'Eure, a été mise en place une bourse d'insertion, qui était une aide financière susceptible d'être débloquée à tout moment pour permettre à la personne signataire d'un RSA de disposer d'une aide pour résoudre ses problèmes de garde d'enfants, de mobilité ou d'habillement, afin de pouvoir, tout simplement, se présenter en ayant une apparence correcte. Cette bourse a été, semble-t-il, fort utile dans cet accompagnement individualisé pour faire en sorte que le RSA soit un véritable pied à l'étrier pour aller au-delà, et ne soit pas qu'une nouvelle allocation.

Le second temps de mon intervention concerne le budget d'insertion.

Tout d'abord, à propos des chantiers d'insertion, le document revient sur l'idée qu'ils sont trop nombreux et qu'il faudrait en fusionner certains. Je veux bien, mais, pendant un temps, la tendance consistait plutôt à diviser un chantier en deux pour obtenir davantage de financements. Le Conseil général va-t-il revoir sa politique pour inciter au regroupement ? Si oui, de quelle façon ? Sur ce point, j'ai besoin de réponses précises.

De même, on nous dit qu'il n'y a pas suffisamment d'entreprises d'insertion. On le sait. Bien souvent, le parcours en chantier d'insertion s'arrête net, parce qu'il manque un palier dans le parcours d'insertion. Le RSA permettra peut-être de jouer ce rôle, mais, on le sait, ce ne sera pas suffisant. Il manque l'étape de l'entreprise d'insertion. Au niveau du centre social de mon canton, nous sommes prêts à mettre une entreprise d'insertion en place, mais on a plutôt l'impression que tout est fait pour décourager ce type d'initiative.

Enfin, quelques petites questions se posent, notamment une question de lisibilité financière pour les structures d'insertion. On leur a dit une année que le nombre de contrats serait augmenté. Deux ans après, il a été décidé de les baisser considérablement, ce qui a posé de sérieux problèmes de financement. Et aujourd'hui, on leur annonce qu'on les remonte, car les contrats d'avenir sont devenus une variable d'ajustement par rapport à la conjoncture du chômage.

Cela pose de véritables problèmes aux structures d'insertion en termes de lisibilité financière sur la durée. A cet égard, j'aimerais savoir quand nous serons en mesure de verser cette année les premières subventions aux chantiers. L'Association Culture et Liberté, qui compte deux chantiers sur mon canton, dispose pour l'instant des fonds lui permettant de financer son activité en janvier et février ; ensuite, elle ne sera plus en mesure d'honorer ses engagements et la banque ne la suivra pas. Aura-t-elle obtenu des financements à cette date ?

Enfin, j'aimerais aborder une question touchant à une association particulière, qui est l'association ASTRE. Celle-ci intervient pour aider les travailleurs en recherche d'emploi, comme l'indique son nom. Elle souffre de la façon dont elle est traitée et ressent assez douloureusement un désengagement

du Conseil général. C'est une association qui réalise un vrai travail social. Elle présente peut-être deux handicaps.

Le premier : elle n'arrive pas entrer dans le moule de ce que vous voulez. Il est vrai qu'elle reçoit des personnes au jour le jour, qui ne sont pas forcément envoyées par le service RMI et dont le dossier n'a pas forcément été étudié par le service RMI. Mais que fait-on de ces personnes : l'association doit-elle leur dire qu'elle ne les reçoit pas, qu'elles doivent aller voir leur conseiller RMI qui va les adresser à eux ? Si elles procèdent ainsi, bien souvent, elles ne revoient pas ces personnes. Ne faudrait-il pas, par rapport à cette association et au dispositif que vous souhaitez mettre en place pour contrôler les fonds publics – ce qui va plutôt dans le bon sens – essayer d'introduire une certaine souplesse pour tenir compte de la réalité du travail de cette association ?

Le second handicap est que, dans son expression, cette association a sans doute été assez maladroitement en mettant en cause le Conseil général. Il n'est pas forcément conseillé de mettre en cause son premier financeur ! Nous avons eu l'occasion de nous exprimer sur ce point et de le leur dire, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut désormais essayer de tuer cette association. Elle joue un véritable rôle. Le Président du Mans Métropole vous a écrit, monsieur le Président, pour vous dire que la Métropole était prête à faire un effort pour peu que le Conseil général la suive sur cette question. Il y a là un enjeu qui est majeur.

COLLEGES PUBLICS PROGRAMME DE TRAVAUX

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, je prends le débat en cours de route, dans la mesure où j'ai assuré une heure de cours ce matin au lycée, ce qui explique mon retard.

Je poserai deux ou trois questions, qui se rapprochent sans doute davantage du rapport précédent, mais qui peuvent se raccrocher à celui-là.

Premièrement, une rumeur insistante court chez les parents d'élèves sur la fermeture de trois collèges dans le Département. Je ne sais qui a lancé cette rumeur. J'ai indiqué que je poserai la question, car si elle n'est pas fondée, il faut la tuer. La rumeur concerne le collège Le Plateau, ce que je comprends mal, car des travaux considérables viennent d'y être effectués suite à l'incendie du lycée au moment des émeutes urbaines. Peut-être cela fait-il écho à la difficulté de recrutement d'enseignants depuis la réforme de la carte scolaire. La question a été posée au sujet du collège du Val d'Huisne, à laquelle M. Geveaux a répondu. Mais serait également concernée la fermeture du collège de Cérans-Fouletourte implanté dans le sud du département.

Ma deuxième question concerne l'équipement informatique des établissements. C'est une question, qui, je pense, a toute sa place au titre des travaux. J'aimerais avoir un état des lieux précis de l'équipement informatique des collèges sarthois. La question est posée depuis très longtemps. J'aimerais que l'on me dise précisément, collège par collège, le nombre et la qualité d'ordinateurs à disposition des élèves et des enseignants, le nombre de vidéoprojecteurs dont disposent l'établissement, le nombre de tableaux blancs interactifs et le nombre de salles reliées directement à internet. Avant de se lancer dans un programme de travaux important, il faut avoir un état des lieux précis. J'aimerais que cet état des lieux puisse être réalisé et communiqué à l'ensemble des élus afin de savoir ce qui est fait plutôt que de s'envoyer des anathèmes comme cela a été le cas et afin de fixer clairement les priorités et ce qui reste à faire.

[...]

M. COUNIL. Je ne voudrais pas que mes propos aient été mal interprétés.

Sur les rumeurs, j'avais dit que je posais la question. Dans la mesure où nous n'avons pas évoqué le sujet au sein du groupe, j'indiquerai à titre personnel que je suis favorable à la fermeture d'un certain nombre d'établissements. Un établissement de 150 ou 200 élèves n'est pas viable d'un point de vue

pédagogique. Souvent, pour une même matière, il n'y a qu'un seul enseignant. Pendant quatre ans, les élèves ont le même enseignant, qui vit en vase en clos. Ce sont là des établissements qui, pédagogiquement, ne sont pas viables et qu'il ne faudrait certainement pas maintenir. En tout cas, vous aurez mon soutien le jour où vous déciderez d'agir courageusement.

ACTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE L'EDUCATION

M. COUNIL. Je ne suis pas d'accord avec le rapport dans la forme où il est présenté et ce sur plusieurs aspects.

Si le premier point ne suscite pas de remarques particulières, au point 2, je considère que diminuer les crédits en faveur du centre d'information et d'orientation n'est pas une bonne idée. Nous avons encore plus besoin aujourd'hui de CIO qu'avant. La vie professionnelle et l'entrée dans la vie professionnelle sont bien plus compliquées qu'il y a quelques années. Les jeunes Sarthois se posent beaucoup de questions à ce sujet. Au vu de la situation actuelle, diminuer notre soutien à ces actions ne s'inscrit pas dans le bon sens. Je m'opposerai donc à cette décision.

Le troisième point ne pose pas problème.

Le quatrième point porte sur les Maisons familiales rurales de la Sarthe. Je ne suis pas d'accord sur le choix qui est fait. Pourquoi ne pas diminuer nos crédits aux maisons familiales rurales bien que je trouve qu'elles jouent souvent un rôle assez intéressant, notamment elles sont en mesure d'accueillir des élèves que l'Education nationale n'est plus capable de prendre en charge ? Autant je suis généralement très réservé sur l'enseignement privé, autant les maisons familiales rurales réalisent un travail que l'Education nationale devrait faire. Dans la mesure où elle ne le fait pas, que quelqu'un d'autre le fasse est plutôt une bonne chose.

Je ne suis pas d'accord sur le fait que l'on subventionne la Fédération et non plus les établissements. Je préférerais que l'argent aille directement aux établissements plutôt qu'à la Fédération, parce que l'argent versé directement aux établissements sert aux élèves et non au fonctionnement d'une grosse structure. Je souhaite donc que l'on ne subventionne pas la Fédération, mais directement les établissements. Telle est ma position.

Si les propositions sont maintenues telles qu'elles, je voterai contre le rapport.

SPORTS

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, je dois reconnaître que le canton Le Mans Sud-Est est assez bien servi par ce rapport puisque, outre le stade, il reçoit des crédits très importants pour le circuit ! Mis à part ce *private joke*, j'aurais tout de même quelques questions plus sérieuses à aborder.

Je constate que vous augmentez les crédits des comités sportifs départementaux de 47 000 euros alors que, globalement, l'ensemble des dépenses de soutien aux associations à caractère sportif marque une baisse. J'aurais souhaité connaître la raison de cette augmentation, dont je ne doute pas qu'elle soit justifiée !

A propos du soutien aux clubs professionnels, je croyais que l'on devait faire des économies très fortes, mais je constate que tous ne sont pas logés à la même enseigne ! Pourquoi les crédits des MUC et MSB ne sont-ils réduits que de 10 % quand ceux du sport connaissent une baisse de 20 % ? Qu'est-ce qui justifie ce traitement de faveur en une période où vous annoncez qu'il faut faire des économies !

J'aimerais aussi évoquer les dotations cantonales. Diminuer le montant de la dotation cantonale c'est votre choix et vous l'assumez probablement. Je pense personnellement que cela ne va pas dans le bon sens. Nombre de clubs sportifs, qui réalisent un travail très important, ne comprennent pas cette punition qui leur est infligée. Considérant que cette diminution de la dotation cantonale conduit à une économie de 46 000 euros, je proposerai de les prendre ailleurs, notamment dans le rapport n° 15, où 562 000 euros sont accordés pour les sports mécaniques et les actions sportives promotionnelles. Il ne paraît pas impossible de diminuer cette subvention de 46 000 euros, que l'on réaffecterait sur les dotations cantonales.

Enfin, à propos de dotations cantonales, j'ai sous les yeux un article d'un journal sarthois qui fait état d'une remise de dotation par un Conseiller général de la majorité. Je lis, en effet, que ce Conseiller a offert à chacune des associations un agenda du Conseil général. Je vois sur la table 25 à 30 agendas qui vont être offerts aux associations présentes. S'agit-il d'une mesure expérimentale visant à offrir à toutes les associations de notre canton l'année prochaine un agenda du Conseil général ? Car si M. Le Mèner le fait, probablement que les autres Conseillers généraux pourront le faire, sachant que Dominique Le Mèner est souvent un précurseur, qui ouvre la voie ! (*Sourires*).

TRANSPORTS SCOLAIRES ET VOYAGEURS

M. COUNIL. J'ai quelques observations à formuler sur ce rapport qui est, en effet, très important.

J'aimerais, tout d'abord, me joindre aux compliments qui ont été adressés aux services des transports, car organiser les transports comme ils le sont, avec cette efficacité, ne doit pas être une mince affaire. Nous savons reconnaître quand quelque chose fonctionne, et fonctionne bien ! [...]

Ma remarque concerne la sécurité. Des efforts importants ont été réalisés en matière de sécurité – bus jaune, baudriers et autres. L'un d'eux me laisse cependant pantois : la distribution de gilets fluorescents. Je ne suis pas persuadé que ce soit la formule la plus adaptée étant donné le public auquel on s'adresse. Karl Lagerfeld aura beau dire que c'est jaune, que c'est moche, que cela ne va avec rien, mais que cela peut sauver des vies, je ne suis pas sûr que ce discours atteigne les jeunes, et encore moins que de jeunes adolescents, qui sont souvent très sensibles au *look* et à l'apparence, le portent réellement. J'ai bien peur que, trop souvent, dans le cadre des nouvelles obligations légales, ce gilet ait fini dans la boîte à gants de la voiture des parents plutôt que véritablement porté par les élèves. Je dis cela compte tenu de ce que je sais des enfants de cet âge.

Enfin, une simple observation qui n'appelle surtout pas de réponse tant elle va être bête et ridicule mais, comme nous avons eu le même débat hier soir en conseil de communauté urbaine, nous nous sommes demandé pourquoi ne pas le transposer en débat bête et ridicule devant le Conseil général.

Je vais donc me livrer à une intervention d'opposition bête et stupide, à laquelle je vous demande surtout de ne pas répondre ! Je ne pense pas un mot de ce que je vais dire. Voici : je trouve, mes chers collègues, que le Conseil général n'a pas du tout été à la hauteur au moment des intempéries ! Dès qu'il neige, tout s'arrête. Quoi ? Plus de transports scolaires vers les collèges ! Comment est-ce possible ? Les bus ne sont-ils pas équipés de pneus neige ? Etes-vous réellement obligés d'interrompre les transports scolaires dès qu'il tombe un peu de neige ? Qu'en est-il de la qualité du service public ? C'est scandaleux !

LOGEMENT

M. COUNIL. Mon propos sera bref, ce n'est qu'une explication de vote. Je précise que je voterai contre cette délibération en raison de la suppression des aides pour les zones classées en rénovation

urbaine. Je considère toujours que cette décision prise par le Conseil général, et confirmée lors de la dernière session, est absolument scandaleuse, dans la mesure où le Département ne vient plus en aide aux zones qui en ont le plus besoin en termes de réhabilitation urbaine.

AMENAGEMENTS URBAINS

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport me pose problème. Je n'en comprends pas trop la logique. On nous dit partout qu'il faut faire des économies ; cela a été le cas d'un certain nombre d'organismes satellites du Département. Que ce soient le CDT ou Sarthe Expansion, nous remarquons des budgets en diminution et, ici, s'agissant du CAUE, le budget est en augmentation : l'an dernier, nous avons voté au budget primitif 424 100 euros en dépenses de fonctionnement ; cette année, il nous est proposé un budget de 650 000 euros.

Je sais bien que, souvent, le budget du CAUE est voté en plusieurs sessions mais, peu à peu, nous perdons la lisibilité sur ce que nous lui versons exactement chaque année. Je ne comprends pas qu'à un moment où l'on nous demande de réaliser des économies, nous ayons là un budget en augmentation de 176 000 euros, ce qui représente une somme considérable.

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer les taxes d'habitation et autres impôts. Nous voyons là une nouvelle augmentation d'un autre impôt, puisque vous proposez de remettre à 0,30 % le taux payé par chacun lors du permis de construire. Je suis défavorable à cette proposition et voterai contre ce rapport.

BATIMENTS DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

M. COUNIL. Je voudrais simplement dire qu'il me paraît quelque peu imprudent d'inscrire la recette de la MAPAD Le Monthéard à hauteur de 7,5 millions d'euros, parce qu'aujourd'hui, plusieurs hypothèses sont encore à l'étude : soit la vente se fait comme vous l'avez décidé, soit nous gagnons le deuxième recours que nous avons déposé devant le tribunal administratif, soit encore, comme l'ont si bien suggéré vos amis du Modem, il est possible pour la collectivité de préempter au prix des Domaines. Cette dernière option est actuellement à l'étude pour voir si, en effet, Le Mans Métropole ne peut pas faire jouer son droit de préemption sur cette vente.

[...]

M. COUNIL. La question n'est pas tant de savoir s'il va y avoir une nouvelle maison de retraite privée ou non sur Le Mans, mais sur la nécessité pour les deux types d'équipement de coexister. Sur l'agglomération, il existe des maisons de retraite publiques et privées.

Le Schéma départemental que vous avez élaboré met en avant, à juste raison, le déficit de lits publics par rapport aux lits privés sur Le Mans. La Ville a pris ses responsabilités en la matière. Avec le soutien du Conseil général, nous allons réaliser deux nouveaux équipements : l'un par la transformation de la Clinique Sainte-Croix en maison de retraite publique de cent lits ; l'autre par la création d'une maison pour personnes atteintes d'Alzheimer, sur Robin des bois, de cent lits. Je pense donc que le nécessaire est fait actuellement pour rattraper le retard.

Le problème n'est pas tant l'arrivée d'une nouvelle maison de retraite privée que le départ et la suppression d'une maison de retraite publique. Il est là, le problème, il n'est pas ailleurs !

Je veux bien ensuite entendre parler de « transparence ». Sauf qu'il avait toujours été dit – et c'est là-dessus que nous avons accepté le principe de la vente – que la priorité serait donnée au projet d'établissement. Or, sur le projet d'établissement, il n'existe, monsieur le Président, aucune transparence quant à la façon dont les notes ont été attribuées. André Langevin, ici même, lors de la

dernière session, a soulevé des questions sur la façon dont ces notes avaient été données, citant des exemples très précis contredisant certaines de ces notes. Cela n'a pas été pris en compte.

Je pense, quant à moi, que quelqu'un a fait une offre intéressante en termes de prix, et que, surtout en des périodes difficiles, l'on met en face du prix la meilleure note afin d'être sûr de pouvoir lui vendre. Mais je pense que le projet d'établissement n'a pas été pris en compte. Les propos de Yannick Rebré sur les expériences qui ont été vécues dans d'autres départements sont inquiétants. Nous avons, je pense, une assurance sur trois ans, et pas au-delà.

FIXATION DU TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES

M. COUNIL. L'intervention de M. Rebré me semble assez juste. Lorsque les gens reçoivent leur taxe d'habitation, ils ne regardent pas trop les colonnes. Ils voient surtout le chiffre final et le premier sur qui ils tapent c'est leur maire, en disant : "Regarde un peu ce que j'ai pris cette année comme augmentation !" Il faut que le maire fasse un effort pédagogique pour expliquer que c'est le Conseil général. S'il doit commencer à expliquer la revalorisation et le tripatouillage des bases, c'est impossible. Dès lors, il peut être tenté de penser que, quitte à prendre des coups, autant faire comme le Conseil général et augmenter les taux de 7,5 %. Il sera intéressant d'observer les choses cette année.

Je reviens au débat hier, non sur les raisons qui vous contraignent à augmenter les taux. Nous avons bien compris que vous y étiez obligés même si nous ne sommes pas forcément d'accord sur les raisons et sur les responsabilités de chacun.

Je reviens sur le débat, parce que l'augmentation de 7,5 % est une fausse nouvelle, puisqu'elle ne sera pas pour tout le monde de 7,5 % : pour certains, elle sera bien supérieure, pour d'autres, elle sera bien inférieure.

J'ai évoqué hier les 155 communes pour lesquelles les taux augmenteront. Dans ces 155 communes, un couple avec deux enfants, dont la valeur locative du logement correspond à la valeur locative communale moyenne, payait une part départementale de 117 euros l'an dernier. Si je retiens les 211 communes pour lesquelles le taux baissera, jusqu'à présent, les couples payaient 112 euros. C'est-à-dire qu'un certain équilibre prévalait en moyenne entre les communes dont les taux augmentaient et les communes dont les taux baissaient.

Que se passera-t-il demain ?

Dans les communes pour lesquelles le taux augmente, les couples passeront en moyenne de 117 euros à 138 euros d'impôt départemental alors que dans les communes où le taux baisse, les couples passeront en moyenne de 112 euros à 101 euros. Vous ne faites rien d'autre que de creuser un écart entre ceux qui paieront un impôt départemental important et ceux qui paieront un impôt départemental plus faible. Je rappelle des chiffres que j'ai rappelés hier. Je ne reprendrai que les six premières communes du Département : à Sablé-sur-Sarthe, Vauchoy, l'augmentation de la pression fiscale sera de 61 %, soit 59 euros. A La Flèche : + 50 %, soit + 57 euros. A Allonnes : + 35 %, soit + 48 euros. A Coulaines et au Mans : + 33 %, soit respectivement + 48 et 44 euros. A La Ferté-Bernard : + 25 %, soit + 32 euros.

Aujourd'hui, la réalité est là : la décision est de faire payer les habitants des villes.

Nous ne pouvons pas non plus dans ce débat fiscal faire l'impasse de ce qui se passe.

Rien que la lecture de la délibération est inquiétante – nous l'avons souligné hier.

Tout d'abord, le ticket modérateur de la taxe professionnelle passera – je parle de mémoire – de 3,4 millions d'euros à 7,6 millions d'euros, soit une somme colossale en moins dans les finances départementales, l'Etat nous prélevant davantage du fait de la réforme de la taxe professionnelle votée il y a quelques années.

Autre élément, les allocations compensatrices des quatre taxes sont en baisse de 12 %. Nous avons des recettes en moins cette année. Et je m'arrête à cette année. Que dire de l'année prochaine ? Hier soir, vous avez certainement tous suivi avec curiosité et avec intérêt le discours du Président de la

République. Pour notre part, nous en avons été privés, parce que nous avons eu à la place un débat passionnant sur la gestion de la neige au Mans pendant trois quarts d'heure.

D'après ce que j'ai compris de l'intervention présidentielle, la seule annonce hier soir a été la suppression de la taxe professionnelle pour les collectivités l'année prochaine. Nous en avons parlé entre nous sur les bancs de la gauche et de la droite. C'est quelque chose qui fait froid ans le dos. Cette année, la recette de la taxe professionnelle est estimée à 85 millions d'euros ! Que cela signifie-t-il pour l'année prochaine ?

M. le PRÉSIDENT. Ne mélangez pas les chiffres : ce sont 78 millions d'euros, parce qu'il y a le ticket modérateur. Avant de donner des leçons, faites attention aux chiffres.

M. COUNIL. Vous avez raison. C'est-à-dire que nous perdrons un petit moins, mais si vous n'êtes pas à 78 millions près, ce n'est pas grave !

Il y a là une inquiétude très forte. Que l'on soit dans l'opposition ou dans la majorité, cette annonce n'est pas concertée avec les associations d'élus et prend tout le monde par surprise, même si le projet était dans les tuyaux depuis un moment. Le Président déclare qu'il va discuter avec les collectivités locales. La première chose n'aurait-elle pas dû être de discuter avec les collectivités locales et de prendre une décision ensuite ? C'est le fait du prince qui décide, parce qu'il faut annoncer quelque chose à la télé. Et de priver les collectivités locales d'une recette qui n'est rien moins que substantielle !

Que se passera-t-il ? Aujourd'hui, un maire qui veut développer un peu de richesse ? Il pratique une politique équilibrée, il essaye de créer de la richesse fiscale en développant de l'habitat et de l'activité. Si, demain, il n'a plus aucun intérêt à développer, du point de vue de la richesse fiscale, de l'activité, que se passera-t-il. Tout le monde fera du logement. Ce qui pose question. On a beaucoup parlé d'emploi hier et que nous avons intérêt à créer de l'emploi et pas seulement de la richesse fiscale. Il y a là toute une série d'éléments que cela paraît brouillon, un peu précipité, pas du tout réfléchi.

Nous sommes par ailleurs à un moment de réflexion sur l'avenir des collectivités locales. Nous savons tous qu'elle est indispensable et relève d'une vraie et saine réflexion sur l'avenir des finances locales. Aujourd'hui, tout cela est un peu foutu en l'air. On annonce des choses avant de discuter. J'aimerais rappeler la réforme de la Constitution, qui est intervenue au moment de la décentralisation, qui disposait qu'une part substantielle des recettes des collectivités locales demeure liée à l'impôt et à leur capacité de lier l'impôt. On nous prive demain de cette capacité à lever l'impôt. Je pense que nous allons vers des dérives assez fortes. Nous aurons l'occasion d'en reparler très longuement.

Pour revenir au rapport, nous avons dit ce que nous pensions de la politique fiscale que vous mettez en place. Nous voterons donc contre la délibération.

PROMOTION ET COMMUNICATION

M. COUNIL. La question n'est pas d'être ou non photogénique. Je suis rarement en photo dans *La Tribune de la Sarthe* et je m'en fiche totalement. En revanche, ce qui m'importe c'est une égalité de traitement entre les territoires. C'est bien plus important que de savoir qui est en photo. Peu importe. Dès lors que l'on est présent sur le terrain, il n'y a pas besoin d'avoir sa photo dans *La Tribune de la Sarthe*. Et quand je vois la fréquence de certains à y figurer, je m'interroge.

Se pose la question de la représentativité des territoires. Je vous ai écrit à plusieurs reprises sur ce sujet, monsieur le Président. A chaque publication, mon souci ne consiste pas à compter, à la page relative aux informations sur les cantons, combien de Conseillers généraux de mon bord ou du vôtre sont représentés ; non, je m'attache à relever si l'on parle à peu près autant des cantons détenus par un Conseiller général de droite que par un Conseiller général de gauche. Je constate une grande inégalité de traitement entre les territoires. Il y a des cantons dont on ne parle quasiment jamais dans *La Tribune*

de la Sarthe. Sans doute sont-ce des cantons où il ne se passe rien ou quasiment rien, ce qui doit être le cas du mien. Le problème porte bien plus sur ce point que sur la photo des Conseillers généraux dont on se contrefout.

VŒUX

ORGANISATION TERRITORIALE DE LA FRANCE

M. COUNIL. Sans doute faut-il rappeler à nos amis de la presse que ce vœu s'inscrit dans le cadre plus général d'une prise de position commune de l'ensemble des Départements de France qui doivent se réunir demain pour adopter un vœu proche de celui qui nous est présenté aujourd'hui et ce au vu de la réflexion qui est en cours et des travaux de la Commission Balladur. Une proposition de motion type a été élaborée par l'ADF et adoptée à l'unanimité par les Présidents de Conseils généraux. Je regrette que la Sarthe se désolidarise du mouvement général puisqu'un certain nombre d'éléments ne sont pas repris dans votre vœu, monsieur le Président, notamment l'idée de maintenir un service public au plus près des citoyens, construire et promouvoir un développement solidaire et équilibré des territoires. C'est une formule que vous n'avez pas reprise – pourtant, cela ne mange pas de pain...

[...]

M. COUNIL. Le Conseil général rend un service public au plus près des citoyens : si demain, on supprime le Conseil général, on peut penser que ce service public ne sera pas rempli de la même façon. Je pense que telle est la signification de la phrase. Je n'y vois pas autre chose.

Vous n'avez pas non plus retenu la clause de compétence : eu égard aux difficultés financières du Conseil général, je peux comprendre à la rigueur que vous ne l'avez pas reprise.

Un autre point me gêne profondément : on parle de modernité de l'institution démocratique départementale. La motion type qui a été adoptée à l'unanimité par les Présidents de Conseils généraux insiste sur la nécessité de redécoupage des cantons ; c'est un point que vous passez totalement sous silence. C'est un fait majeur aujourd'hui pour la représentation départementale. Je considère anormal qu'un Conseiller général – au hasard celui de Montmirail qui est le plus petit canton du Département. Il n'est pas là, il va encore râler... Mais vous ne lui direz pas que j'ai parlé de lui ; ce n'est d'ailleurs pas de lui que je parle, mais du Conseiller général, quel qu'il soit, de Montmirail. Il est anormal que ce Conseiller général représente dix fois moins d'habitants et d'électeurs que la Conseillère générale du canton Le Mans Nord-Ouest, soit 3 400 habitants d'un côté, 34 000 de l'autre. C'est anormal. Le fait que vous n'avez pas repris cet élément dans la motion n'est pas anodin, car cette situation vous convient fort bien. A nous, elle ne convient pas. Je ne voterai donc pas le vœu si vous n'y intégrez pas cette demande, qui a été unanime des Présidents de Conseils généraux, sur le redécoupage des cantons.

Dernier élément : ce qui se passe actuellement est grave. Nous l'avons vu hier avec l'annonce de la suppression de la taxe professionnelle. En ira-t-il de même demain ? L'intervention du Président de la République annoncera ses choix. Sera-t-il tenu compte des conclusions du Comité Balladur ? Que dira-t-il ? Nous n'en savons rien.

Je ferai une seule annonce : en fonction des conclusions du comité Balladur, le Groupe des Elus de gauche et Républicains du Conseil général, conformément au règlement du Conseil général, demandera une session extraordinaire consacrée uniquement à la réforme des institutions et des collectivités locales sur la base des éléments qui seront transmis par la commission Balladur.